

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF N° CONTRAT DE VILLE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Entre d'une part,

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente Monsieur Martine Vassal, habilitée aux présentes par délibération n°..... en date du.....

Ci-après désigné « la Métropole »,

Et d'autre part,

XXX - N° SIRET : XXXXXXXXXXXXX - représentée par Monsieur, Madame, XXX Président(e), Ci-après désignée « le bénéficiaire »,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Métropole par délibération en date du XX XX XX a accordé un soutien à l'association qui n'a pu mener à bien son action en raison d'événements imprévus. L'association a pu attester des raisons qui l'ont empêché de débiter son projet et demande à reporter son action.

Article 1 : Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est de prolonger la convention initiale signée en date du XX XX XX du fait du report de l'action qui n'a pu se dérouler comme prévu à la date du XX XX XX.

Article 2 : Modification de l'article relatif à la durée

L'article n° 2 de la convention initiale relatif à la durée est désormais rédigé comme suit :

« La présente convention est prorogée sur 2024 et expire au plus tard au versement du solde de la subvention ».

Article 3 : Modification des délais de production du dossier de suivi et de bilan

L'article n°5-2 de la convention initiale relatif à la production du dossier de suivi et de bilan est désormais rédigé comme suit :

« Le bénéficiaire s'engage à fournir avant le 30/06/2024 un dossier de suivi et de bilan après réalisation de l'action et un compte-rendu financier pour chaque action spécifique subventionnée et énoncée dans l'article 5-2 de la convention initiale ».

Articles 4 : Autres dispositions de la convention initiale

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Pour XXX
Madame, Monsieur **XXX**,
Président(e) ou le représentant légal

* * Dans ce cas, prière de préciser le nom
et la fonction du signataire et de joindre la délégation de pouvoir.

La Métropole
Le Vice-Président

Martial ALVAREZ

